

Environnement et Développement Durable

INTITULE DU POSTE :
Cadre RSE

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Le Directeur du port
Ou
Le Chef de la Division Développement Durable

1. Finalité(s)

La mise en œuvre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de l'Agence.

2. Missions

- I. **Mettre en œuvre la politique RSE de l'ANP au niveau des ports ;**
- II. **Promouvoir les actions sociétales et environnementales et impliquer l'ensemble de la communauté portuaire dans la démarche RSE.**

3. Activités principales

- I. **Mettre en œuvre la politique RSE de l'ANP au niveau des ports :**
 - Participer à la mise en place et au développement de la démarche RSE en cohérence avec les autres politiques ANP ;
 - Veiller au déploiement des politiques et stratégies ANP dans ce domaine, en impulser la mise en œuvre par les acteurs portuaires et les entités locales ANP ;
 - Assure la surveillance des pratiques RSE au niveau des ports ;
 - Piloter les projets RSE des ports ANP et favoriser leur mise en œuvre ;
 - Assurer la surveillance des caractéristiques environnementales et sociales ;
 - Assure le suivi des démarches de certifications au niveau des ports ;
 - Assurer le suivi de la conformité réglementaire RSE ;
 - Assurer une veille et adapter les procédures locales aux nouvelles contraintes réglementaires et normatives.
- II. **Promouvoir les actions sociétales et environnementales et impliquer l'ensemble de la communauté portuaire dans la démarche RSE :**
 - Animer les actions portuaires locales engagées en collaboration avec les acteurs locaux ;
 - Organiser des campagnes de sensibilisation au RSE/développement durable auprès de l'ensemble du personnel ANP au niveau des ports (plaquettes, brochures, guides...) et participer à la sensibilisation des intervenants portuaires ;
 - Conseiller sur les bonnes pratiques et promouvoir les initiatives RSE au sein des ports ;
 - Mettre en œuvre les indicateurs et processus de contrôle de la performance de la politique RSE / développement durable et superviser l'atteinte des objectifs locaux ;
 - Assurer la coordination avec les entités centrales en matière RSE ;
 - Organiser le reporting des actions RSE, à la structure centrale ;
 - Communiquer à tous les niveaux de l'organisme et en externe.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- L'ensemble des entités des ports ;
- La direction générale de l'ANP.

Relations externes :

- Communauté portuaire.

5. Profil requis

Formation de référence : Lauréat d'un établissement public ou privé reconnu par l'Etat (Bac+5 minimum) ;).

Spécialité : Gestion d'Environnement et développement durable, QHSE (Formation Technique / Scientifique) ou équivalent.

Expérience : 2 ans minimum dans le domaine RSE ou QHSE.

6. Compétences

Savoir :

- Maitrise des lois et des réglementations nationales et internationales en termes de protection de l'environnement ;
- Maitrise de la réglementation internationale relative à la RSE ;
- Maitrise des normes, standards et procédures QHSE (ISO 14001, ISO 26000, ISO 45001).

Savoir- être :

- Esprit d'analyse ;
- Capacité de persuasion et d'argumentation ;
- Etre autonome et capable de prendre des initiatives et des décisions ;
- Etre organisé et rigoureux ;
- Etre réactif.

